

VOLET A - QUALITE DES EAUX

Volet A – Sommaire des fiches actions

Volet A - QUALITE des EAUX								
Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages								
OBJECTIFS		Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Phase	Page
		N° ACTION	Ref. dispo SAGE	libelle action				
Améliorer et valoriser les connaissances sur la qualité des eaux et l'origine des pollutions	Améliorer la connaissance sur les pollutions et poursuivre le suivi de la qualité des eaux	A_1	D19, D20	Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines	PNR Luberon	60 000 € HT	1	14
		A_2	D21	Réaliser un schéma de lutte contre les pollutions	PNR Luberon	50 000 € HT	1	16
Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	Réduire les pollutions domestiques	A_3	D26	Réaliser / actualiser les schémas d'assainissement	Communes / CCPA-L	305 000 € HT	1	18
		A_4	D27	Améliorer la collecte des eaux usées	Communes / CCPA-L	2 514 847 € HT	1 & 2	20
		A_5	D27	Améliorer le traitement des eaux usées	Communes / CCPA-L	12 459 500 € HT	1 & 2	23
		A_6	D28	Améliorer les assainissements non collectifs	Collectivités (SPANCs) / Particuliers	1 096 000 € HT	1 & 2	27
		A_7	D30	Traiter les décharges et dépôts sauvages	Communes	50 000 € HT	1	30
Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	Limiter l'impact des rejets des activités industrielles et artisanales	A_8	D30	Diagnostiquer l'origine des substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt	CCPA-L	100 000 € HT	1	32
		A_9	D31, D32	Traiter les rejets industriels impactants	Industriels	ND	1	34
	Réduire les pollutions diffuses urbaines générées par les eaux de ruissellement	A_10	D34	Réaliser des schémas eaux pluviales	Communes / CCPA-L	362 000 € HT	1 & 2	36
	Réduire les pollutions par les pesticides	A_11	D33	Réaliser et mettre en œuvre des plans communaux de désherbage alternatif	PNRL / Communes	46 000 € HT	1	38
		A_12	D36	Mettre en conformité les aires communales de remplissage des produits phytosanitaires	CA 84 et 04 / exploitants, coopératives	ND	1	40
Connaître et préserver la qualité des ressources en eaux souterraines prioritaires pour l'eau potable	Identifier et protéger les ressources majeures	A_13	D39	Délimiter les ressources majeures du territoire	PNRL	40 000 € HT	1	42
	Préserver/Améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP	A_14	D43	Protéger les captages AEP prioritaires	CCPA-L	79 800 € HT	1 & 2	44
		A_15	D43	Diagnostiquer la qualité des eaux du Puits de Jean Jean	CCPA-L	8 000 € HT	1	46
TOTAL VOLET A - QUALITE DES EAUX					17 171 147 € HT			

■ **Planning prévisionnel de mise en œuvre**

Phase 1			B i l a n à m i p a r c o u r s	Phase 2		
Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5	Année 6
		A_1 - Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines				
	A_2 - Réaliser un schéma de lutte contre les pollutions					
A_3 - Réaliser / actualiser les schémas d'assainissement						
A_4 - Améliorer la collecte des eaux usées					A_4 - Améliorer la collecte des eaux usées	
A_5 - Améliorer le traitement des eaux usées				A_5 - Améliorer le traitement des eaux usées		
A_6 - Améliorer les assainissements non collectifs				A_6 - Améliorer les assainissements non collectifs		
A_7 - Traiter les décharges et dépôts sauvages						
A_8 - Diagnostiquer l'origine des substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt						
A_9 - Traiter les rejets industriels impactants						
A_10 - Réaliser des schémas eaux pluviales				A_10 - Réaliser des schémas eaux pluviales		
A_11 - Réaliser et mettre en œuvre des plans communaux de désherbage alternatif						
	A_12 - Mettre en conformité les aires communales de remplissage des produits phytosanitaires					
		A_13 - Délimiter les ressources majeures du territoire				
A_14 - Protéger les captages AEP prioritaires				A_13 - Délimiter les ressources majeures du territoire		
A_15 - Diagnostiquer la qualité des eaux du Puits de Jean Jean						

A_1 Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines

Maître d'ouvrage :

PNR Luberon

Secteur concerné :

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :

Toutes les masses d'eau du bassin versant

Priorité : 2

Montant prévisionnel :

60 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée :**
- **Disposition concernée :**
- **Mesure du PDM :**
5G01/GOU0101

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée :**
D19, D20

Nature de l'action : Etude

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Améliorer la connaissance sur les pollutions et poursuivre le suivi de la qualité des eaux

Contexte :

Le bassin versant du Calavon-Coulon dispose d'un réseau de suivi complet et régulier de la qualité des eaux superficielles (3 stations RCO et RCS suivi par l'Agence de l'Eau, complétées par un suivi départemental sur le Vaucluse (CG 84)).

La connaissance de la qualité des eaux souterraines reste très ponctuelle et principalement liée à l'usage d'alimentation en eau potable (suivi de l'ARS sur les captages de production). Il existe 3 suivis officiels sur le bassin versant (Les Bégudes à St-Martin de Castillon, Viens et Gordes). Quelques informations sont disponibles en périphérie : nappe de la Durance à Cavaillon, Fontaine de Vaucluse notamment.

D'autres suivis sont réalisés plus ou moins régulièrement (ex : Kerry-Aptunion qui permettent de mesurer l'impact des épandages d'effluents sur la qualité des eaux souterraines).

La mise en œuvre et le suivi du Contrat de rivière nécessite de disposer d'un suivi régulier de la qualité des eaux superficielles et souterraines, afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et d'identifier de nouvelles sources d'altération.

Description :

L'action comprend donc la pérennisation voire le renforcement des suivis existants avec :

- 1°) Une réflexion sur les modalités de **pérennisation voire de renforcement des réseaux de suivi** en place, en s'appuyant, pour les eaux souterraines, sur les conclusions de l'étude engagée par le Conseil Général 84.
- 2°) La réalisation, tous les 5 ans, d'une **étude bilan de la qualité des eaux superficielles et souterraines**, à partir des suivis en place complétés par une campagne d'analyse sur des points complémentaires.
- 3°) La **centralisation et la valorisation de ces suivis** via l'observatoire de l'eau créé dans le cadre du Système d'Information Territorial du PNR du Luberon (cf. action C4 - *SIT* <http://www.pnrpaca.org>).

Conditions d'exécution :

Définition du réseau de suivi et traitement des données réalisés dans le cadre de l'animation du Contrat de Rivière et du SAGE Calavon (moyens humains du PNR du Luberon et du SIRCC).

Les études bilans sont programmées en année 3 afin de contribuer au bilan à mi-parcours du Contrat de rivière.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude de la qualité des eaux superficielles			30 000 € HT			
Etude de la qualité des eaux souterraines			30 000 € HT			

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude eaux superficielles	PNR L	30 000 €	20%	50 %	30 %			
			6 000	15 000	9 000			
Etude eaux souterraines	PNR L	30 000 €	20 %	50%	30%			
			6 000	15 000	9 000			
TOTAL € HT		60 000 €	12 000 €	30 000 €	18 000 €			
TOTAL € TTC		72 000 €	14 400 €	36 000 €	21 600 €			

Partenaires techniques :

Agence de l'Eau, CG 84 et 04, ARPE PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

Cette action produira des données nécessaires à l'évaluation des autres actions du volet A et de certaines actions du volet B3.

A_2 Réaliser un schéma de lutte contre les pollutions

Maître d'ouvrage :
PNR Luberon

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau du bassin versant

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
50 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 5A, 5C, 5D**
- **Disposition concernée : 5A-06, 5C-01, 5D-01**
- **Mesure du PDM : 5G01/ GOU0101**
SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée : D21**

Nature de l'action : Etude

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Améliorer la connaissance sur les pollutions et poursuivre le suivi de la qualité des eaux

Contexte :

Si la qualité des eaux superficielles sur le bassin versant s'est nettement améliorée, la situation n'est toutefois pas encore satisfaisante. Des dégradations régulières sont observées en différents points du bassin versant associées à des pollutions ponctuelles (stations d'épuration, effluents industriels ou agro-alimentaires, effluents chauffés, effluents des baignoires de traitement anti-parasitaires des moutons...) et/ou diffuses (nitrates, phosphore, pesticides).

Concernant les eaux souterraines, leur qualité est très inégale : plutôt bonne au niveau des ressources profondes et des massifs calcaires au Nord (plateau de Vaucluse et Montagne de Lure) et au Sud (Montagne du Luberon), elle est souvent altérée au niveau des aquifères des plaines et vallées alluviales (nitrates et pesticides pour la plaine des Sorgues).

Il convient aujourd'hui de mieux qualifier et quantifier les sources de pollutions et leurs impacts afin de décliner un programme d'action approprié. Ce programme d'actions sera développé en 2^{ème} partie du Contrat (2018-2020).

Description :

L'action consiste donc en la réalisation d'un schéma de lutte contre les pollutions qui comprendra :

- 1°) Un **recensement des points de pollutions** potentiels (décharges, sites industriels, artisanaux, ...) et une évaluation des flux de pollutions et des impacts associés.
- 2°) L'établissement d'un **diagnostic global de l'utilisation des pesticides** sur le bassin versant (tous utilisateurs confondus agricoles, non agricoles).
- 3°) La déclinaison d'un **schéma général de lutte contre les pollutions** avec :
 - mise en œuvre d'une politique coordonnée de traitement des pollutions diffuses entre les départements du 04 et du 84 ;
 - un programme d'actions pour réduire / supprimer les pollutions ponctuelles, avec priorisation et identification des moyens à engager ;
 - et de façon plus ciblée, des pistes d'actions pour réduire l'usage et limiter la contamination des ressources en eau par les pesticides.

Conditions d'exécution :

Cette étude valorisera les conclusions des schémas d'assainissement engagés par les collectivités territoriales compétentes (cf. action A_3).

Les territoires du Largue et du Calavon seront intégrés à l'étude.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Schéma de lutte contre les pollutions	30 000 € HT	20 000 € HT				
Mise en œuvre du programme d'actions				AD	AD	AD

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Schéma de lutte contre les pollutions	PNR L	50 000 €	20%	50 %	30 %			
			10 000	25 000	15 000			
Mise en œuvre du programme d'actions	AD	AD						
TOTAL € HT		50 000 €	10 000 €	25 000 €	15 000 €			
TOTAL € TTC		60 000 €	12 000 €	30 000 €	18 000 €			

Partenaires techniques :

DREAL, CCI, FREDON, Chambres d'agriculture 04 et 84.

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

A_3 Réaliser / Actualiser les schémas d'assainissement

Maître d'ouvrage :
CCPA Luberon, communes

Secteur concerné :
Territoire de la C. de C. du
Pays d'Apt Luberon

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau du
bassin versant, excepté
FRDR10738, FRDR10836,
FRDR1138

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
200 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5A**
- **Disposition concernée : 5A-01**
- **Mesure du PDM : 5G-01/ IND0101**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D26**

Nature de l'action : Etude

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Réduire les pollutions domestiques

Contexte :

La CCPA-Luberon dispose d'un Schéma d'Assainissement qui concerne les communes d'Apt, St-Saturnin les Apt, Gargas et Villars. Elle souhaite compléter ce schéma en l'étendant à l'ensemble de son territoire de compétence.

Les autres communes du bassin versant disposent pour la plupart de schéma d'assainissement mais certains documents sont anciens et méritent d'être réactualisés pour partie ou en totalité (pour certaines communes, les diagnostics de réseaux sont par exemple récents).

Description :

L'action comprend donc :

- 1°) **L'élaboration d'un schéma d'assainissement à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPA-Luberon** Ce schéma prendra en compte les schémas en cours d'élaboration par certaines communes (Goult, Ménerbes, Roussillon) – Il portera une attention particulière aux stations d'épuration présentant aujourd'hui des dysfonctionnements (Ménerbes, Murs, Gignac) ; il intégrera :
 - un bilan des réseaux et des stations d'épuration ;
 - une prise en compte des rejets industriels ;
 - la gestion des boues et matières de vidanges.

Le schéma directeur conduira à un programme de travaux prioritaires.

- 2°) La **mise à jour de schémas les plus anciens** (supérieurs à 10 ans selon les informations collectées auprès des collectivités) soit les communes des Taillades (diagnostic de 2010 mais zonage de 2001), Maubec (2003, zonage de 2012 mais pas de diagnostic des réseaux), Cabrières d'Avignon (2001), Oppède (1998), Beaumettes (1998), Simiane la Rotonde (1998), Vachères (2003), Ste croix-à-Lauze, Oppedette. Cette liste pourra être complétée suite à la réalisation de l'action A2.

Conditions d'exécution :

Le schéma devra prendre en compte l'ensemble des STEP et des réseaux d'assainissement du territoire. Le travail sur les stations d'épuration ainsi que celui sur les réseaux des communes importantes devra être externalisé. En revanche, le travail sur les réseaux des petites communes pourrait être réalisé en interne à la CCPA-L. Ce mode de fonctionnement implique une réflexion sur les besoins humains et matériels qui devra être menée en collaboration avec l'agence de l'eau RMC, les conseils généraux du 84 et du 04 et la CCPA-L.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Schéma d'assainissement CCPA-Luberon	100 000 € HT	100 000 € HT				
Actualisation des schémas (autres communes)	65 000 € HT	20 000 € HT	AD			

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Réalisation / Actualisation des schémas	CCPA-Luberon	200 000 €	50 %	50 %				
			100 000	100 000				
	Taillades, Maubec, Cabrières d'Avignon, Oppède, Beaumettes,	65 000 €	40 %	50 %		10% ⁽¹⁾		
			26 000	32 500		6 500		
	Simiane la Rotonde, Vachères, Oppedette et Ste croix-à-Lauze	40 000 €	20%	50%			30%	
			8 000	20 000			12 000	
TOTAL € HT		305 000 €	134 000 €	152 500 €		6 500 €	12 000 €	
TOTAL € TTC		366 000 €	160 800 €	183 000 €		7 800 €	14 400 €	

1 : Taux moyen indicatif - Pour les communes du 84 : de 0 à 20 % si pop. < 7 500 habitants

Partenaires techniques :

Agence de l'Eau, CG 84 et 04, ARPE PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

– I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

A_4 Améliorer la collecte des eaux usées

Maître d'ouvrage :
CCPA-L, communes

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau du
bassin versant

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
2 514 847 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 5A**
- **Disposition concernée :**
5A-02
- **Mesure du PDM : MB A13**
/ASS0301 / ASS0402

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée :**
D27

Nature de l'action : Travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions domestiques

Contexte :

Malgré les améliorations apportées aux réseaux d'assainissement collectif, certains collecteurs sont encore vétustes et peu performants. Ils sont à l'origine de déversements ponctuels ou plus réguliers d'eaux usées directement dans les cours d'eau, notamment en périodes pluvieuses (fonctionnement des déversoirs d'orages).

Toutes les zones urbanisées du bassin versant ne sont pas desservies par des systèmes collectifs de collecte et de traitement des eaux usées domestiques, même si les assainissements non collectifs sont non conformes et potentiellement impactants.

L'amélioration de la collecte des eaux usées contribuera donc à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, au maintien d'espèces aquatiques d'intérêt patrimonial, et à la mise en valeur des cours d'eau du bassin versant.

Description :

L'action porte donc sur deux niveaux :

- **1°) La réhabilitation/amélioration des réseaux existants** : travaux permettant d'améliorer la collecte des eaux usées domestiques dans les secteurs déjà desservis, de limiter les eaux parasites, de réduire les surverses par temps de pluie (mise en séparatif).
- **2°) La création/extension de réseaux eaux usées** : mise en place de réseaux eaux usées permettant d'améliorer la collecte des eaux usées domestiques dans les secteurs non desservis et à problème (ex : points noirs ANC).

Le contrat de rivière Calavon-Coulon s'intéresse uniquement à la réfection de réseaux defectueux et à la collecte des hameaux non desservis jusqu'à présent, afin de résorber les problématiques et sources de pollutions actuelles. Il n'intègre pas les réseaux inhérents à la création de nouvelles zones urbanisées.

Conditions d'exécution :

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réhabilitation / Amélioration des réseaux	405 000 € HT	755 000 € HT		300 000 € HT	71 000 € HT	
Création / Extension de réseaux	307 000 € HT	107 000 € HT	50 000 € HT	519 847 €		

Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Année de programmation	Montant prévisionnel
Réhabilitation / Amélioration des réseaux			
Cavaillon	Travaux de réduction / suppression des ECPP sur les réseaux - Le système d'assainissement est non conforme	2014-2016	AD
CCPA-Luberon	Apt - Elimination des eaux claires parasites et météoriques - St-Michel (2° tranche) - mise en séparatif, env. 2,1 km de réseau	2015	650 000 € HT
	Murs : Nombreux travaux à prévoir mais qui seront programmés suite au schéma d'assainissement prévu par la CCPA-PJ (cf. A_3)	2015-2016	AD
	Gargas - Elimination des eaux claires parasites et météoriques Route du Chêne	2016	350 000 € HT
	Villars - Elimination des eaux claires parasites et météoriques - Gd Cléments	2018	300 000 € HT
	Villars - Elimination des eaux claires parasites et météoriques - les Craux, D111 chez Bonnet	2019	71 000 € HT
	Céreste : amélioration des réseaux du Bourg (mise en séparatif)	2014-2016	160 000 € HT
Création / Extension de réseaux (ANC défectueux et impactants)			
CCPA-Luberon	Roussillon : Raccordement de Le Ribas (420 ml de réseau - 45 logements) à la STEP du village	AD	519 847 € HT
	Goult : Raccordement de Combancs (≈ 1 km, 25 logements)	2016-2017	100 000 € HT
	Apt : Ru du Paou (habitat dense, réhabilitation ANC difficile)	2016	57 000 € HT
	Rustrel : création des réseaux pour le hameau de Viaux	2014 (étude)	pm
		2015 (travaux)	15 000 € HT
	Rustrel : Création d'un réseau pour le hameau de Bouvène et raccordement à la STEP du Bourg	2014 (étude)	pm
		2015 (travaux)	200 000 € HT
	Saignon : hameau les Gavots - création d'un réseau et raccordement sur la STEP d'Apt (ANC défectueux), sous réserve de lever des contraintes foncières	2015	92 000 € HT
Cabrières d'Avignon	Création réseau Cigarette, raccordement ANC	AD	AD
Cavaillon	Raccordement ANC à nouvelle STEP Est	AD	AD

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Réhabilitation / Amélioration des réseaux	Cavaillon	AD		30% sur CP				
	CCPA-Luberon	1 531 000 €		30 %		0% ⁽¹⁾	30% ⁽²⁾	
			1 023 300	459 300			48 000	
Création / Extension de réseaux	CCPA-Luberon	983 847 €	≈ 52%	15% ⁽³⁾		50 % ⁽⁴⁾		
			381 396	139 027		463 424		
	Cabrières d'Avignon	AD						
	Cavaillon	AD						
TOTAL € HT		2 514 847 €	1 404 396 €	598 327 €		463 424 €	48 000 €	
TOTAL € TTC		3 017 816 €	1 695 275 €	717 992 €		556 109 €	57 600 €	

1 : Pour les communes du 84 : de 15 à 40 % uniquement si pop. < 7 500 habitants

2 : Travaux sur Céreste

3 : Taux moyen indicatif - de 0 à 30% - 0% pour le stravaux sur Apt

4 : Taux moyen indicatif - Pour les communes du 84 : de 30 à 70% sous condition (travaux sur Apt non comptabilisés)

Partenaires techniques :

Agence de l'Eau, DDT 84 et 04, CG 84 et 04, ARPE PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.2 : Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau (A-32) et des nappes souterraines
- I.3 : Taux de conformité à la directive ERU (A1-30)

A_5 Améliorer le traitement des eaux usées

Maître d'ouvrage :
CCPA-L, communes

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau du bassin versant

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
12 459 500 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 5A**
- **Disposition concernée : 5A-05**
- **Mesure du PDM : MB A13 / ASS0401 / ASS0402 / ASS0501**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée : D27**

Nature de l'action : Travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions domestiques

Contexte :

Malgré les améliorations apportées aux systèmes d'assainissement collectif, certaines stations d'épuration présentent encore des dysfonctionnements voire même sont obsolètes ; elles peuvent ainsi générer des impacts qualitatifs significatifs sur les ressources en eau.

Dans le Vaucluse, les stations des Beaumettes (Village), Murs (Camping), Rustrel (village) sont non conformes en équipement et/ou performance. De même pour les Alpes de Haute-Provence les STEP de Céreste, Oppedette, Sainte-Croix-à-Lauze et Simiane la Rotonde (Boulinette, Carniol, Cheyran et Chavon) sont non conformes en équipement et / ou performance.

L'amélioration du traitement des eaux usées contribuera donc à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, au maintien d'espèces aquatiques d'intérêt patrimonial, et à la mise en valeur des cours d'eau du bassin versant.

Description :

L'action porte sur deux niveaux :

- 1°) L'amélioration des performances d'une station d'épuration existante et/ou la réduction de l'impact de son rejet sur la qualité des cours d'eau (mise en place d'une ZRI par exemple...).
- 2°) Le remplacement ou la mise en place d'une station d'épuration si l'équipement est obsolète ou absent.

Le contrat de rivière Calavon-Coulon s'intéressera uniquement à la réfection des stations d'épuration obsolètes et à la création de dispositifs dans les bourgs et hameaux existants dépourvus actuellement de traitement et où les dispositifs d'assainissement non collectifs sont potentiellement impactants.

Conditions d'exécution :

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Amélioration des performances de STEPs	228 500 € HT	5 321 000 € HT	4 910 000 € HT	AD	AD	AD
Création / Mise en place de STEPs	1 700 000 € HT	300 000 € HT				

Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Année de programmation	Montant prévisionnel
Amélioration des performances de stations d'épuration			
Ste-Croix-à-Lauze	Mise en conformité des stations d'épuration - Diagnostics des ouvrages et programmation des travaux	2015-2017 (diagnostic et programmation des travaux)	AD
Simiane la Rotonde			
Oppedette			
CCPA-Luberon	Murs village (100 EH - à réhabiliter) et Murs les Beylons – Projets à déterminer dans le cadre du schéma général d'assainissement (action A_3 de la CCPA-PJ)	Village : 2015 Les Beylons : AD	AD
	Roussillon : extension de la STEP du bourg pour raccordement de Le Ribas - schéma d'assainissement en cours - projet qui sera définitivement calé et programmé suite au schéma de Roussillon et au schéma de la CCPA-PJ (action A_3)	2016	371 000 € HT
	Apt : Réhabilitation de la station d'épuration du Chêne (passage de 22 000 à 35 000 EH) avec mise aux normes des rejets (traitement plus poussé)	2015-2018	10 000 000 € HT
	St-Saturnin : étude sur la STEP de la Tuillière	2015	8 500 € HT
	Automatisation des petites stations pour faciliter leur gestion, améliorer le suivi : équipements dans un premier temps de 9 steps de la CCPA-Luberon : Caseneuve, Gignac, Rustrel, Saignon, Auribeau, St-Martin de Castillon (La Bégude, Les Jonquières) - à plus long terme, équipement des autres steps	2014-2016	80 000 € HT
Remplacement / Mise en place de stations d'épuration			
CCPA_Luberon	Rustrel - Création d'une step (100 EH) pour le hameau de Viaux (préciser l'objectif - pourquoi ne reste pas en ANC)	2015	100 000 € HT
	Céreste : environ 1,5 km de réseau de transfert jusqu'à la nouvelle STEP	2015	500 000 € HT
	Céreste : création nouvelle STEP (1700 EH, sans raccordement de Viens, traitement complet)	2015	1 100 000 € HT
	Goult : création d'une step pour Combançs (100 EH)	2016	300 000 € HT
Gordes	Création step Hameaux Sud (800 EH, raccordement ANC non-conformes)	2015	
Cavaillon	Création STEP Est	AD	AD

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Amélioration des performances de stations d'épuration	Ste-Croix-la-Lauze, Simiane la Rotonde, Oppedette	AD						
	CCPA-Luberon – hors Step d'Apt	459 500 €	AD	≈ 23 % ⁽¹⁾		15 % ⁽²⁾		
			283 275	107 300		68 925		
	CCPA-Luberon – Step d'Apt	10 000 000 €	AD	AD ⁽³⁾				
			AD	AD				
Création / Mise en place de STEPs	CCPA-Luberon	2 000 000 €	52.25%	32,5 % ⁽⁴⁾		20 % ⁽⁵⁾	11.25% ⁽⁶⁾	
			945 000	650 000		80 000	325 000	
	Cavaillon	AD						
	Gordes	AD						
TOTAL € HT		12 459 500 €	1 228 275 € ⁽⁷⁾	757 300 € ⁽⁷⁾		148 925 €	225 000 €	
TOTAL € TTC		14 951 400 €	1 473 930 € ⁽⁷⁾	908 760 € ⁽⁷⁾		178 710 €	390 000 €	

1 : Taux moyen indicatif - Taux variable de 0 à 50% pour la rehabilitation des Steps, 30% pour les études et de 0 à 30% pour l'automatisation des petites stations d'épuration

2 : Taux moyen indicatif - Pour les communes du 84 : de 0 à 30 % si pop. < 7 500 habitants – Travaux hors Apt

3 : AERMC : 30% du montant total mais avec un cout plafond non déterminé.

4 : Taux moyen indicatif – Taux compris entre 0 et 30% - 30 à 50% pour Céreste

5 : Taux moyen indicatif - Pour les communes du 84 : de 10 à 30 % si pop. < 7 500 habitants – Goult et Rustrel

6 : CG04 pour commune de Cereste avec cout plafon sur création de STEP

7 : Hors Step d'Apt

Partenaires techniques :

Agence de l'Eau, DDT 84 et 04, CG 84 et 04, ARPE PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.2 : Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau (A-32) et des nappes souterraines
- I.3 : Taux de conformité à la directive ERU (A1-30)

A_6 Améliorer les assainissements non collectifs

Maître d'ouvrage :
Collectivités (SPANCs),
particuliers

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau du bassin versant

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
1 096 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 5A**
- **Disposition concernée :**
- **Mesure du PDM :**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée :**
D28

Nature de l'action : Travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions domestiques

Contexte :

La gestion de l'assainissement individuel se répartit entre 3 SPANC et 9 communes « indépendantes » :

- La communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon (CCPA-Luberon),
- La communauté de communes du Pays de Banon (CCPB),
- La communauté de communes de Haute Provence (CCHP),
- Les communes de Cavaillon, Robion, Taillades, Maubec, Oppède, Cabrières d'Avignon, Gordes, Beaumettes.

Malgré un délai réglementaire fixé au 31 décembre 2012, le diagnostic des dispositifs n'est pas finalisé à l'échelle de certains territoires, souvent en raison de difficultés dans la mise en place du SPANC. La situation actuelle est synthétisée dans le tableau ci-après.

Au vu des données disponibles, sur le territoire de la CCPA-L, 137 dispositifs sont considérés comme non conformes et présentant des risques sur le plan sanitaire ou environnemental. La donnée n'est pas disponible pour les autres SPANCs et communes.

Description :

L'action comprend trois étapes :

- **1°) La finalisation du diagnostic** des ANC.
- **2°) L'homogénéisation des résultats des diagnostics** conformément aux modalités définies par l'arrêté du 27 avril 2012, permettant ainsi de distinguer les installations conformes des installations non conformes, avec parmi elles celles qui présentent des dangers pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution de l'environnement. Cette étape aboutira donc à une hiérarchisation des dispositifs contrôlés et à la définition des priorités d'intervention en matière d'assainissement non collectif.
- **3°) L'engagement des opérations de réhabilitation** des ANC impactants, en priorité dans les zones à enjeu sanitaire ou environnemental définies par les SPANC suite aux diagnostics effectués.

SPANC	Communes	Nb ANC total	Dispositifs contrôlés			Dispositifs restant à contrôler ou indéterminé
			Conforme*	Non conforme, sans risque	Non conforme avec risque	
CCPA-Luberon	Apt	2 795	216	2 327	114	138
	Auribeau					
	Caseneuve					
	Castellet					
	Céreste					
	Gargas					
	Gignac					
	Rustrel					
	Saignon					
	St Martin de Castillon					
	St-Saturnin les Apt					
	Viens					
	Villars					
	Bonnieux	2 311	292	1 793	17	209
	Goult					
	Lacoste					
	Lioux					
	Ménerbes					
	Murs					
	Roussillon					
	St Pantaléon					
	Joucas	70	14	50	6	0
	Banon	514				
CCPB	Simiane la rotonde					
	Vachères					
	Oppedette					
	Ste Croix La Lauze					
CCHP	Reillanne					
	Montjustin					
	Gordes					
	Beaumettes	60				
	Oppède	410				
	Robion	417				
	Maubec	369				
	Cabrières d'Avignon	314				
	Taillades	241				
	Cavaillon	1 500	150**			750**
TOTAL BV						

* Pour la CCPA-L, seuls les dispositifs présentant un certificat de conformité sont répertoriés dans les dispositifs conformes. De fait les résultats sont certainement sous estimés.

** Estimation (source : Cavaillon)

Conditions d'exécution :

Les SPANC conduiront les diagnostics des installations dans les plus brefs délais et pourront par la suite proposer une assistance technique aux propriétaires pour le montage des dossiers de subventions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Calavon-Coulon, la CLE, sur la base notamment du zonage établi par la DDT 84, précisera les zones à enjeux environnementaux et/ou sanitaires où la réhabilitation des ANC sera prioritaire.

Les travaux sont à la charge des propriétaires ; ils ont été estimés sur la base des dispositifs non conformes et présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement connus à ce jour, avec comme objectif la réhabilitation de l'ensemble des ces dispositifs répartie sur toute la durée du contrat.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Finalisation des diagnostics	x	x				
Travaux de réhabilitation*	184 000 € HT	184 000 € HT	184 000 € HT	176 000 € HT	184 000 € HT	184 000 € HT

* Seulement sur territoire de la CCPA – Ratio de 8 000 € HT/dispositif.

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Territoire CCPA								
Travaux de réhabilitation des ANC (84)	Propriétaires	1 072 000 €	461 643	Forfait ⁽¹⁾ 402 000		30 % CP ⁽³⁾ 208 357		
Travaux de réhabilitation des ANC (04)	Propriétaires	24 000 €* 15 000		Forfait ⁽²⁾ 9 000			0 %	
Autres territoires								
Travaux de réhabilitation des ANC (84)	Propriétaires	AD		Forfait ⁽²⁾		30 % CP ⁽³⁾		
Travaux de réhabilitation des ANC (04)	Propriétaires	AD		Forfait ⁽²⁾			0 %	
TOTAL € HT		1 096 000 €	476 643 €	411 000 €		208 357 €		
TOTAL € TTC		1 315 200 €	571 971 €	493 200 €		250 028 €		

1 : Estimation de 3 dispositifs sur Céreste

2 : Forfait de 3 000 € /installation

3 : Coût plafond de 5 183 € par installation

Partenaires techniques :

DDT 84 et 04

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.2 : Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau (A-32) et des nappes souterraines
- I.4 : Taux de conformité des ANC (A1-28)

A_7 Traiter les décharges et dépôts sauvages

Maître d'ouvrage :

Communes

Secteur concerné :

*Communes de Céreste,
Robion, Bonnieux et Goult*

**Masses d'eau
concernées :**

FRDR10054, FRDR245b

Priorité : 2

Montant prévisionnel :

50 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5C**
- **Disposition concernée : 5C-01, 5C-03**
- **Mesure du PDM : 5A-08**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D30**

Nature de l'action : Etudes, travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions domestiques

Contexte :

Les enquêtes conduites auprès des communes et les connaissances de terrain des techniciens du SIRCC et du PNR L ont permis de recenser 5 sites de décharge sur le bassin versant :

- « Trigaud Sud » sur la commune de Bonnieux (déchets divers),
- « Dérunal / Nid d'Amour » sur Céreste (ordures ménagères),
- « La Gardi » sur Goult (gravats),
- « Les Molières » sur Robion (ordures ménagères)

Ces sites, fermés aujourd'hui, n'ont pas tous fait l'objet d'une réhabilitation ou parfois assez ancienne. Situés pour beaucoup en bord de cours d'eau ou dans des talwegs, ils sont susceptibles d'impacter la qualité de l'eau via leurs lixiviats (lessivage des déchets). Lorsque la stabilité du site est remise en cause, les conséquences peuvent être plus importantes en cas de « glissements » et de dispersion des déchets : pollution des eaux, altération des habitats piscicoles...

Pour préserver la qualité remarquable des milieux aquatiques du bassin versant, il est donc nécessaire de conduire un diagnostic sur chacun des sites et d'engager les travaux de réhabilitation qui s'avèreraient nécessaires.

Description :

L'action comprend

- 1°) Un **diagnostic précis des sites** (liste complétée éventuellement par l'action A_2) pour évaluer les risques et les impacts et proposer les travaux et aménagements à engager.
- 2°) La **réalisation des travaux** nécessaires à la réhabilitation et à la sécurisation du site (travaux définis au point 1°).

Conditions d'exécution :

Information des propriétaires des terrains concernés via le livret d'information destiné aux riverains.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diagnostic (Céreste)	15 000 € HT					
Diagnostic (Robion)	15 000 € HT					
Diagnostic (Bonnieux)		10 000 € HT				
Diagnostic (Goult)			10 000 € HT			
Travaux		AD	AD	AD		

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Diagnostic des sites	Céreste, Robion, Bonnieux, Goult, Industriels	50 000 €	100%	0%				
			50 000					
Travaux	Céreste, Robion, Bonnieux, Goult	AD	100%	0%				
TOTAL € HT		50 000 €						
TOTAL € TTC		60 000 €						

Partenaires techniques :

DREAL

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.2 : Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau (A-32) et des nappes souterraines
- I.5 : Taux de sites industriels traités (A4-355)

Maître d'ouvrage :
CCPA-Luberon

Secteur concerné :
Apt

Masses d'eau concernées :
FRDR245a, FRDR245b

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
100 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5A, 5C**
- **Disposition concernée : 5A-02, 5C-01, 5C-03, 5C-05, 5C06**
- **Mesure du PDM : MB K, 5A/ 04/GOU0101**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D30**

A_8 Diagnostiquer l'origine des substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt

Nature de l'action : Etudes

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Limiter l'impact des rejets des activités industrielles et artisanales

Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action nationale de recherche et de réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) par les installations classées et les stations de traitement des eaux usées urbaines, des mesures ont été réalisées sur les stations d'Apt et de Cavaillon. Ces analyses ont révélé la présence de diverses substances dangereuses :

- le Zinc sur Cavaillon,
- De nombreux Alkyl phénols, des pesticides (Diuron, 2,4-D, Oxydiazon, du Zinc et du DEHP (Di(2-éthylhexyl)phthalate).

La présence de ces substances dangereuses nécessite la mise en œuvre d'un suivi régulier pour les substances détectées (3 bilans par an), et la mise en place d'une campagne de recherche de l'origine de ces substances pour, par la suite, engager un programme d'actions visant à supprimer à la source les émissions polluantes.

Description :

L'action comprend :

- 1°) La **mise en place d'un protocole de suivi** sur 3 ans sur le système d'assainissement collectif d'Apt, pour valider les substances présentes de façon récurrentes.
- 2°) La **recherche des sources de pollution** potentielles (bilan des activités, nature des effluents et risques associés) au travers d'enquêtes sur le périmètre desservi par l'assainissement collectif.
- 3°) L'élaboration d'un **programme d'actions**.
- 4°) La mise en place **de convention de rejets** pour l'ensemble des rejets non domestiques.

Conditions d'exécution :

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Protocole de suivi	AD	AD	AD			
Recherche des pollutions	100 000 € HT					
Programme d'actions			AD			

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Protocole de suivi	CCPA-Luberon	AD						
Recherche des pollutions	CCPA-Luberon	100 000 €	50 %	50 %				
			50 000	50 000				
Programme d'actions	CCPA-Luberon, industriels, artisans ?	AD		ND				
TOTAL € HT		100 000 €	50 000 €	50 000 €				
TOTAL € TTC		120 000 €	60 000 €	60 000 €				

Partenaires techniques :

DTT 84

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.2 : Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau (A-32) et des nappes souterraines
- I.6 : Pollutions brutes d'origine industrielle (A4-94)

A_9 Traiter les activités industrielles impactantes

Maître d'ouvrage :
Industriels

Secteur concerné :
Apt, Maubec

Masses d'eau concernées :
FRDR245a, FRDR245b

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
A déterminer

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5A, 5C**
- **Disposition concernée : 5A-05, 5C-03, 5C-05**
- **Mesure du PDM : 5A-25, 5E-17 / IND0202**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D31, D32**

Nature de l'action : Etudes, travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Limiter l'impact des rejets des activités industrielles et artisanales

Contexte :

Les rejets industriels sont surtout présents en aval immédiat d'Apt, en lien avec l'activité de confiserie de fruits, mais aussi sur Maubec-Coustellet (distillerie, coopératives vinicoles, carrières) ou plus en amont avec les rejets des distilleries de lavande.

Ils sont à l'origine d'impacts directs ou indirects sur la qualité des eaux superficielles :

- rejet de station d'épuration,
- épandage des effluents impactant les sols et les nappes,
- pollutions accidentelles (Bricolet)

Les conditions de traitement et de rejet des principaux effluents industriels doivent donc être améliorées pour atteindre les objectifs de qualité fixés par le SDAGE RM et le SAGE Calavon-Coulon.

Description :

L'action comprend :

- 1°) La **mise en place de dispositif de prétraitement ou de traitement** pour réduire/supprimer les rejets industriels impactants de l'entreprise Fruprep (raccordement à l'étude sur la station d'Aptunion).
- 2°) Et éventuellement, en fonction des besoins et données disponibles (valorisation des actions A_3 et A_8), la mise en place de dispositif de prétraitement ou de traitement pour les distilleries et caves de Coustellet et dans le département des Alpes de haute-Provence.

Conditions d'exécution :

Rencontres avec les industriels, les CCI. Cette action devra intégrer les résultats de l'action A8 sur les substances dangereuses.

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dispositif de prétraitement et traitement (Fruprep)	AD	AD				
Dispositif de prétraitement et traitement (Maubec – Coustellet)		AD	AD			

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Dispositif de prétraitement et traitement	Fruprep	AD		AD				
Dispositif de prétraitement ou traitement	Distillerie, cave	AD		AD				
TOTAL € HT								
TOTAL € TTC								

Partenaires techniques :

DREAL PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.2 : Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau (A-32) et des nappes souterraines

A_10 Réaliser des schémas eaux pluviales

Maître d'ouvrage :
Collectivités

Secteur concerné :
Zone urbaine d'Apt,
Cavaillon

Masses d'eau concernées :
FRDR245a, FRDR245b,
FRDR11505, FRDR11438

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
362 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 5A**
- **Disposition concernée : 5A-01**
- **Mesure du PDM : 5E-04/ ASS0101**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée : D34**

Nature de l'action : Etudes

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions diffuses urbaines générées par les eaux de ruissellement

Contexte :

Conformément à l'Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : (...) Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement".

Les collectivités sont fortement incitées à réaliser leur schéma eaux pluviales en intégrant un volet qualitatif, afin de connaître la qualité des rejets aux principaux exutoires et d'initier des actions de réduction des pollutions générées par les eaux de ruissellements.

Le SAGE (Disposition 34 – carte n°7) préconise que ces schémas eaux pluviales soient réalisés en priorités sur le bassin d'Apt, ainsi que sur les communes de Viens, Céreste, Gordes, Cabrières d'Avignon, Oppède, Maubec, Robion (en cours), Taillades et Cavaillon (liste éventuellement complétée suite aux conclusions de l'action A2).

Description :

L'action comprend :

- 1°) La réalisation d'un **diagnostic des réseaux eaux pluviales** : analyse quantitative (en lien avec le volet B2) et qualitative.
- 2°) L'élaboration d'un **schéma eaux pluviales** précisant les actions à engager pour améliorer le fonctionnement des réseaux (volet quantitatif) et limiter l'impact des ruissellements sur la qualité des eaux superficielles (volet qualitatif).

Conditions d'exécution :

Sur la zone urbaine d'Apt, les études Eaux pluviales seront réalisées de façon successive sur plusieurs secteurs.

Cette action est à rapprocher de l'action B2-4.1 (volet Risques) intitulée « Incitation et coordination pour la réalisation des études de prise en compte du risque inondation par ruissellement ».

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Schéma EP zone urbaine d'Apt		34 000 € HT	34 000 € HT	24 000 € HT		30 000 € HT
Schéma EP Cavaillon	100 000 € HT					
Schéma EP Viens, Céreste, Gordes, Cabrières d'Avignon, Oppède, Maubec, Taillades	40 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT			

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Schéma EP zone urbaine d'Apt	Apt	122 000 €	50 %	50 %				
			61 000	61 000				
Schéma EP Cavaillon	Cavaillon	100 000 €	50 %	50 %				
			50 000	50 000				
Schéma EP Viens, Céreste, Gordes, Cabrières d'Avignon, Oppède, Maubec, Taillades		140 000 €	50 %	50 %				
			70 000	70 000				
TOTAL € HT		362 000 €	181 000 €	181 000 €				
TOTAL € TTC		434 400 €	217 200 €	217 200 €				

Partenaires techniques :

AE RMC, DDT 84 et 04, CG 84 et 04

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

Maître d'ouvrage :
Communes / PNRL

Secteur concerné :
*Roussillon, Robion,
Cavaillon, St Martin de
Castillon*

**Masses d'eau
concernées :**
*FRDR245b, FRDR245a,
FRDR11003, FRDR11785,
FRDR10200*

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
44 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 5D**
- **Disposition concernée :**
5D-01, 5D-04
- **Mesure du PDM : 5D-27**
/COL 0201

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée :**
D33

A_11 Réaliser et mettre en œuvre des plans communaux de désherbage alternatif

Nature de l'action : Etudes

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions par les pesticides

Contexte :

Sur le bassin versant du Calavon-Coulon, une contamination globale par les pesticides est bien visible, y compris sur l'amont et les affluents (Calavon amont, Enchrême, Imergue...) ; cette contamination est croissante de l'amont vers l'aval, plus marquée d'Apt jusqu'à l'aval du bassin versant.

Les herbicides sont largement dominants (70% des quantifications) avec essentiellement des désherbants non spécifiques (usages agricoles et non agricoles) comme le Glyphosate et son principal produit de dégradation l'AMPA, le 2-4 D, l'aminotriazole mais aussi le Diuron.

Le PNR du Luberon a réalisé un audit de la quasi-totalité des communes pour établir un état des lieux de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le niveau d'utilisation semble très faible et la tendance est à la baisse.

L'action porte sur les communes utilisant des phytosanitaires et désireuses de s'engager dans un programme de réduction.

Description :

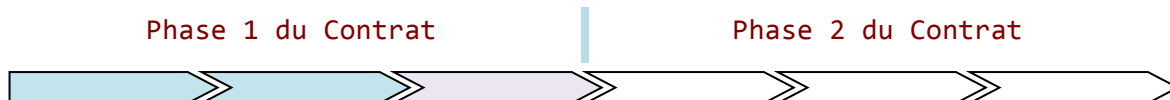
L'action comprend :

- 1°) Un **audit des pratiques** sur la commune de St-Martin de Castillon.
- 2°) L'**élaboration du plan communal de désherbage** sur les communes de Roussillon, Robion, et/ou Cavaillon : état des lieux des pratiques, identification et classement des zones à désherber, choix des préconisations d'entretien et formalisation du plan de désherbage. L'objectif visé est le «zéro pesticide» sur les zones où le risque d'entraînement des produits vers les cours d'eau est le plus élevé. La liste des communes peut évoluer dans le temps.
- 3°) La **mise en œuvre du plan** : acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre du plan suite aux options retenues à l'issue du 2°).

Conditions d'exécution :

L'audit de la commune de St-Martin de Castillon sera réalisé en interne par le PNR du Luberon. Rechercher les possibilités de mutualisation des achats de matériels entre plusieurs communes voire à l'échelle des intercommunalités.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plan de désherbage Roussillon, Robion	3 000 € HT	3 000 € HT				
Achat matériel alternatif	30 000 € HT*	10 000 € HT*	*			

* : 30 000 € de matériel sur Cavaillon et provision de 5 000 € HT par commune (à valider dans le cadre du plan).

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Plan de désherbage	Roussillon, Robion	6 000 €	20 %	80 %				
			1 200	4 800				
Achat matériel alternatif	Cavaillon, St-Saturnin les Apt, Cabrières d'Avignon, Robion	40 000 €	20 %	80 %				
			8 000	32 000				
TOTAL € HT		46 000 €	9 200 €	36 800 €				
TOTAL € TTC		55 200 €	11 040 €	44 160 €				

Partenaires techniques :

ARPE, PNRL, FREDON, DRASS PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.7 : Variété et teneurs en polluants dans les eaux (A3-89 et A3-90)

A_12 Mettre en conformité les aires de remplissage et de traitement des produits phytosanitaires

Maître d'ouvrage :
CA 84 et 04, exploitants,
coopératives

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :
Ensemble des masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
30 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- OF concernée : 5D
- Disposition concernée : 5D-01, 5D-02
- Mesure du PDM :

SAGE Calavon-Coulon

- Disposition concernée : D36

Nature de l'action : Etudes, travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines / Réduire les pollutions par les pesticides

Contexte :

L'activité agricole sur le bassin versant a recouru à l'emploi de produits phytosanitaires pour différentes cultures : plantes à parfum, viticulture, arboriculture, céréales ...

Des bornes de remplissage des pulvérisateurs peuvent être à l'origine d'une pollution des eaux superficielles et souterraines :

- Par retour direct dans le réseau AEP (cas des bornes de remplissage ne disposant pas de clapet anti-retour)
- Par rejets d'eaux chargées en phytosanitaires (et cuivre) et non traitées, dans les réseaux eaux usées, eaux pluviales ou directement au cours d'eau.

La connaissance des bornes de remplissage publiques est en cours d'amélioration sur le bassin versant.

La DDT 84 a consulté les communes en février 2014 afin de connaître la localisation des bornes sur leur territoire. Les informations ont directement été transmises à l'ONEMA qui réalise en ce moment des diagnostics. La DDT effectuera l'analyse de ces diagnostics courant juin 2015 et enverra aux communes un courrier de recommandations relatif aux conclusions de l'analyse. En cas de non-conformité, des travaux devront être engagés avec l'appui technique de la chambre d'agriculture de Vaucluse.

Par contre, aucune investigation ne semble avoir été engagée à ce jour sur les bornes privées. Il serait donc intéressant de compléter ce diagnostic sur les bornes de remplissage privées et les bornes de traitement. Ce domaine ne dispose pas encore de maître d'ouvrage.

A noter que la vente aux particuliers de pesticides sera fortement restreinte à partir de 2022 suite à l'application de la Loi du 6 février 2014 relative à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Description :

- 1°) La finalisation d'un **état des lieux – diagnostic complet des bornes de remplissages** existant sur le bassin versant (bornes publiques et privées) en s'appuyant notamment sur les données existantes et en réalisant si besoin des investigations complémentaires.

- 2°) **Recherche de maîtres d'ouvrage** pour réaliser un état des lieux – diagnostic des bornes de remplissage privées et de traitement (maîtres d'ouvrage pressentis : Chambre d'agriculture, CCPAL, PNRL).
- 3°) L'identification des **besoins d'équipement** sur les bornes existantes et éventuellement d'**aménagement** de bornes complémentaires.
- 4°) La **réalisation des travaux** identifiés suite aux investigations conduits aux points 1 et 2.

Conditions d'exécution :

Cette action concerne les bornes publiques et privées. Une animation est également prévue dans le cadre de l'action C_10.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Finalisation du diagnostic - besoins d'équipement	AD €					
Travaux sur aires de remplissage		AD				

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	FEDER
Etude	CA 84/04	AD €	50%	50% ⁽¹⁾				
			€					
Travaux sur aires de remplissage	Collectivités	AD ⁽²⁾						⁽³⁾
TOTAL € HT		AD						
TOTAL € TTC		AD						

1 : Taux ne concernant que les collectivités - 2 : La mise en conformité d'une aire de lavage communale est estimée à 150 000 / 200 000 €.

3 : voir possibilités aide FEDER (calage fin 2015)

Partenaires techniques :

Chambre d'agriculture du 84 en tant que MOE travaux/ Syndicat d'eau potable/ DRASS PACA

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.7 : Variété et teneurs en polluants dans les eaux (A3-89 et A3-90)

A_13 Délimiter les ressources majeures du territoire

Maître d'ouvrage :

PNR L

Secteur concerné :

Ensemble du bassin versant

**Masses d'eau
concernées :**

*Ensemble des masses d'eau
souterraines*

Priorité : 1

Montant prévisionnel :

30 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5E**
- **Disposition concernée :
5E-01**
- **Mesure du PDM : 5F-10 /
RES1201**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée :
D39**

Nature de l'action : Etudes

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Connaître et préserver la qualité des ressources en eaux souterraines prioritaires pour l'eau potable/ Identifier et protéger les ressources majeures

Contexte :

Les masses d'eau souterraines FRDG130 « Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure » et FRDG226 « Calcaires sous couverture synclinal d'Apt » sont identifiées comme ressources majeures pour l'alimentation en eau potable (OF 5E – Disposition 5E-01, carte 5E-A du SDAGE RM 2010-2015).

Les études locales destinées à identifier les zones stratégiques à préserver n'ont pas été engagées.

Description :

L'action comprend la réalisation d'une étude destinée à préciser les ressources majeures pour le bassin versant du Calavon - Coulon (qualification, intérêts actuels et futurs...).

Cette étude sera réalisée sur la base des grandes masses d'eau d'intérêt majeur identifiées par le SDAGE RM 2010-2015, en intégrant les points de production et de prélèvements existants.

Elle devra permettre d'identifier et de délimiter au sein de ces ressources majeures :

- Les zonages stratégiques pour le bassin versant (zones prioritaires à préserver / implantation des captages à privilégier...) en distinguant :
 - les **ressources stratégiques locales d'intérêts actuels** dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent ;
 - les **ressources stratégiques locales d'intérêts futurs**, peu ou pas sollicitées actuellement mais qui présentent des potentialités intéressantes.
- Les captages existants considérés comme stratégiques pour le territoire (ex : La Bégude à St-Martin de Castillon) mais non identifiés à ce jour comme prioritaires, et qui pourraient ainsi faire l'objet d'une procédure « BAC » identique à celle engagée sur les captages prioritaires.

Conditions d'exécution :

Conduite par le PNR du Luberon, cette étude sera réalisée en concertation avec les collectivités et services de l'Etat.

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude			40 000 € HT			

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude	PNR L	40 000 €	20 %	50 %	30%			
			8 000	20 000 €	12 000 €			
TOTAL € HT		40 000 €	8 000 €	20 000 €	12 000€			
TOTAL € TTC		48 000 €	9 400 €	24 000 €	14 400 €			

Partenaires techniques :

AE RMC, DDT 84 et 04, BRGM, Chambres d'agriculture

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

A_14 Protéger les captages AEP prioritaires

Maître d'ouvrage :
CCPA-Luberon

Secteur concerné :
Captages Merle, Naïsses

Masses d'eau concernées :
FRDO130, FRDO213

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
79 800 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5E**
- **Disposition concernée : 5E-02, 5E-03, 5E-05**
- **Mesure du PDM : 5F-10 / RES1201**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D43**

Nature de l'action : Travaux, fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Connaître et préserver la qualité des ressources en eaux souterraines comme sources d'eau potable prioritaires / Identifier et protéger les ressources majeures

Contexte :

Le forage Merle et la source des Naïsses sont identifiés comme captages prioritaires (OF 5E – D5E-02 du SDAGE RM 2010-2015) ;
L'étude BAC a été réalisée (CCPA-Luberon) ; le programme de mesures doit maintenant être mis en œuvre.

Description :

L'action comprend :

- La mobilisation de **moyens humains** au sein de la CCPA-Luberon pour assurer l'animation et la mise en place des actions sur l'aire d'alimentation des captages (volet nitrates),
- La **mise en œuvre des actions de protection** des captages et de la ressource conformément aux conclusions de l'étude BAC.

Conditions d'exécution :

Concernant le poste créé à la CCPA-Luberon, il sera dédié :

- A l'animation et la mise en œuvre des actions prévues sur l'aire d'alimentation des captages Merle et Naïsses, à raison de 30% ETP les deux premières années puis 15 % ETP les années suivantes.
- A la mise en œuvre des actions d'économies d'eau et d'amélioration des réseaux AEP de la CCPA-Luberon (cf. action B3_10), à raison de 70% ETP pendant 2 ans puis 85% ETP les années suivantes.

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Poste « animation BAC»	16 100 € HT	16 100 € HT	6 900 € HT	6 900 € HT	6 900 € HT	6 900 € HT
Travaux et mesures de gestion	20 000 € HT					

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Poste « animation BAC»	CCPA-Luberon	59 800 €	20 %	80 %				
			11 960	47 840				
Travaux et mesures de gestion	CCPA-Luberon	20 000 €	20 %	50 %		30 %		
			4 000	10 000		6 000		
TOTAL € HT		79 800 €	15 960 €	57 840 €		6 000 €		
TOTAL € TTC		95 760 €	19 152 €	69 408 €		7 200 €		

Partenaires techniques :

CA 84, DDT 84

Suivi / Évaluation de l'action :

– I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

A_15 Diagnostiquer la qualité du puits de Jean-Jean

Maître d'ouvrage :
CCPA-Luberon

Secteur concerné :
Rustrel (Puits de Jean Jean)

Masses d'eau concernées :
FRDO213

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
8 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 5E**
- **Disposition concernée :**
- **Mesure du PDM :**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée :**

Nature de l'action : Etudes

Enjeu du Contrat de Rivière : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages

Objectif du Contrat de Rivière : Connaître et préserver la qualité des ressources en eaux souterraines comme sources d'eau potable prioritaires/ Préserver/Améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP

Contexte :

La Communauté de Communes du Pays d'Apt – Luberon (CCPA-Luberon) exploite le puits de Jean-Jean (commune de Rustrel) pour l'alimentation en eau potable. Toutefois, des dépassements réguliers en Fer sont observés dans les eaux prélevées, sans que l'origine en soit déterminée.

Description :

L'action comprend la réalisation d'investigations pour préciser l'origine des dépassements en fer et proposer des travaux/aménagements permettant d'améliorer la situation actuelle.

Conditions d'exécution :

Cette action sera menée parallèlement au diagnostic sur le forage de la Bardon à Auribeau.

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude	8 000 € HT					
Travaux		AD				

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude	CCPA-Luberon	8 000 €	80 %	ND		20 %		
			6 400			1 600		
Travaux	CCPA-Luberon	AD						
TOTAL € HT		8 000 €	6 400 €			1 600 €		
TOTAL € TTC		9 600 €	7 680 €			1 920 €		

Partenaires techniques :

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

